

COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 13 mai 2022

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mil vingt-deux, le 13 mai à 18 h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. ZENTNER Franck, Maire.

Date de la convocation
13/05/2022
Date d'affichage de la convocation
13/05/2022
Date d'affichage de la délibération
16/05/2022

Etaient présents : ZENTNER Franck, BAUDART Frédéric, MABIRE Jean Louis, PIOT Lucas, GOMES TILLOY Hélène, GILLON Angélique, AUTIN Philippe, CELLIER Denis, COQUILLARD Jean-Marie, FAILLIET Nathalie, VAIRY Laetitia, ROBIN Jean-Jacques

Absents excusés : MICHELET Aline, ARBELIN David, JACQUES Alex

Absent :

Délibération n°2022-3-4

M. JACQUES Alex a donné procuration à M. ZENTNER Franck
Mme MICHELET Aline a donné procuration à Mme GILLON Angélique

OBJET

Fixation du tarif des concessions cavurnes

M. PIOT Lucas est désigné secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2019-14 du 04 juillet 2019, il a été fixé le tarif des concessions nues pour l'emplacement de cave urne, soit 25 € pour 1m² concédé pour 50 ans. Chaque famille ayant la liberté d'y installer le mini caveau.

Il indique que 6 cavurnes viennent d'être installées près du colombarium et qu'il convient de fixer le tarif de cet équipement qui va être proposé aux familles des défunts.

Le coût d'installation de cet équipement est de 420 € HT par cave urne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Fixe la durée de la concession à 50 ans renouvelable pour un montant de 445 €,
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à LA NEUVILLE AU PONT, le 16/05/2022

Le Maire
Franck ZENTNER

